

Mycollege **21**

L'ESSENTIEL
2021-2022

TON MEILLEUR ALLIÉ POUR LA RENTRÉE !



GOURDE ISOTHERME
OFFERTE
À TOUS LES ÉLÈVES DE 6^e



PRATIQUE
RESPONSABLE
RÉUTILISABLE

cotedor.fr



Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



Le temps est venu pour votre enfant de faire sa rentrée en 6^e dans l'un des collèges de Côte-d'Or. C'est une étape importante au cours de laquelle il va

découvrir un nouvel établissement, de nouveaux amis, de nouveaux professeurs, de nouvelles matières, une nouvelle pédagogie... tout un nouvel univers !

Parce que l'entrée en 6^e est une aventure qui se partage en famille, j'ai le plaisir de vous remettre le guide *Mycollege21, l'Essentiel*. Vous y découvrirez les principaux dispositifs mis en œuvre par le Département pour les élèves et leur famille : bourses scolaires, restauration, actions culturelles, sportives et écologiques...

Mais aussi les différentes missions du Département qui, tout au long de l'année, entretient et équipe les collèges afin d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Je vous donne, par ailleurs, rendez-vous sur mycollege21.fr, le portail d'informations et d'échanges des équipes pédagogiques, des collégiens et de leurs parents. Sur lequel vous découvrirez Eclat-BFC, l'Espace

Numérique de Travail pour suivre en toute sérénité la scolarité de votre enfant et trouverez infos pratiques, bons plans et actualités...

L'année scolaire précédente s'étant déroulée dans des conditions particulières en raison des différentes périodes de confinement, cette rentrée 2021 est d'autant plus importante pour les nouveaux collégiens.

Sachez que, cette année encore, le Département renouvellera son soutien aux familles éprouvées financièrement par la crise liée à l'épidémie de Coronavirus, en reconduisant le tarif à 2€ du repas à la cantine dans les collèges de Côte-d'Or jusqu'au 7 juillet 2022. Un dispositif qui vient s'ajouter aux 134 000 masques de protection lavables déjà distribués aux collégiens de Côte-d'Or depuis mars 2020.

Très attaché à la réussite scolaire de tous les collégiens de Côte-d'Or, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire 2021.

François SAUVADET
Ancien Ministre

Président du Département de la Côte-d'Or

UN PORTAIL POUR LES ÉLÈVES, LES PROFS... ET LES PARENTS !

Pour tout connaître de la vie de votre enfant au collège, vous y trouverez :

- Des actualités pour partager les actions et sorties menées par les collèves notamment dans le cadre des programmes proposés par le Département.
- Des menus thématiques pour s'informer sur les aides aux familles, la restauration scolaire, le numérique, le sport et la culture...
- Les bons plans du Département à partager en famille : places de match, entrées de musées, jeux concours...
- Un accès aux sites des collèges de Côte-d'Or
- Un accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT)



L'ENT ECLAT-BFC : un outil commun et unique pour tous les collèges publics

Lien entre l'établissement et la maison, c'est un outil au service des apprentissages et un point d'accès unique à l'ensemble des informations et services numériques :

- agenda avec emploi du temps et calendrier partagé
- accès à la vie scolaire : absences, retards...
- cahier de texte, relevé de notes, cours, actualités et notes d'information...
- espaces pour le travail collaboratif en classe et à la maison
- accès direct aux ressources numériques éducatives proposées par le collège, le Département ou l'Éducation nationale.

Cet espace collaboratif permet de développer des activités d'apprentissage en autonomie mais aussi d'assurer, comme lors des périodes de confinement, la continuité de l'enseignement scolaire à distance et le télépaiement de la restauration scolaire.

Votre code d'accès personnel vous est délivré par le collège.

Rendez-vous sur mycollege21.fr

LE PETIT COUP DE POUCE DU DÉPARTEMENT

Le Département verse aux familles éligibles des bourses départementales, et aux collèges des dotations destinées à alléger les frais pour les familles lors de voyages ou sorties scolaires.

Bourse départementale (attribuée sous conditions)

De **97 €** à **227 €**

Bourse départementale SEGPA

148 € pour l'achat de tenues professionnelles et les frais de transport liés au stage en entreprise des élèves de 4^e ou 3^e SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

Bourse départementale d'apprentissage

148 € attribués pour la première année de préparation en CFA d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Comment en bénéficier ?

Sur **mycollege21.fr**, en remplissant le formulaire en ligne ou en téléchargeant le dossier également disponible au **collège ou à l'accueil du Département**, 1 rue Joseph Tissot à Dijon.

Quand ?

Le dossier dûment complété est à retourner impérativement au plus tard le **31 décembre 2021**.

Où ?

Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Hôtel du Département • Mission Aide au Pilotage/Cellule Enfance Insertion Lien Social
CS 13501 • 21035 Dijon Cedex



LE COLLÈGE, UN LIEU PROPICE AUX APPRENTISSAGES

Le Département s'occupe des 47 collèges publics de la Côte-d'Or. Il les accompagne aussi dans leurs projets d'activités pédagogiques et culturelles. Ses actions permettent notamment aux élèves d'étudier, de faire du sport ou de pratiquer des activités culturelles.

Dans le cadre de ses compétences, le Département :

- entretient, rénove, voire reconstruit de nouveaux établissements
- dote et/ou renouvelle leurs équipements (mobilier, informatique, cuisine...)
- recrute et gère le personnel technique (accueil, maintenance, entretien, cuisine)
- participe au financement des actions éducatives, pédagogiques et culturelles (projets, sorties, voyages...)
- assure la charge de leur fonctionnement

Des collèges autonomes, un partenariat renforcé

Chaque année, le Département consacre plus de **42,4 M€** aux collèges de Côte-d'Or avec lesquels il signe une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans précisant les modalités d'exercice des compétences respectives du Département et de chaque collège. 1,5 M€ supplémentaires ont été consacrés aux collèges au titre du Plan de soutien départemental 2021.

Le Département poursuit ainsi ses objectifs :

- assurer la qualité et la continuité du service public sur l'ensemble du territoire
- renforcer le partenariat de travail avec les principaux et les gestionnaires des collèges
- donner aux chefs d'établissements les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) à l'accomplissement de leurs missions
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des élèves et de la communauté éducative.

13,4 M€ POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES COLLÈGES

En maintenant ses investissements dans les collèges, le Département offre aux élèves plus qu'un simple lieu d'étude : un véritable espace de vie.

Modernisation, en adaptant les locaux et les équipements aux évolutions réglementaires, fonctionnelles, pédagogiques et démographiques et aux préoccupations d'économie et de développement durable.

Sécurisation des biens et des personnes par la mise en sûreté et en sécurité des installations et des équipements techniques.

Construction en privilégiant des matériaux et des procédés éco-responsables.

Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Malgré la pandémie, le Département poursuit ses investissements en matière de reconstruction et de restructuration des collèges publics :

- 8,4 M€ pour la restructuration et la reconstruction des demi-pensions des collèges d'Arnay-le-Duc, de Genlis et de Marsannay-la-Côte (en cours d'études)
- 1,5 M€ pour la création d'un internat d'excellence au collège Louis Pasteur à Montbard (études en cours)
- 24 M€ pour le collège Roland Dorgelès à Longvic (travaux en cours)



Reconstruction du collège Roland Dorgelès à Longvic

DES COLLÈGES BIEN ÉQUIPÉS POUR ÉTUDIER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

2,32 M€ investis en 2021, soit plus de 49 000 € par collège

Le Département dote les collèges d'équipements informatiques, de mobilier scolaire et administratif, de matériel professionnel pour la restauration et l'hébergement, d'équipements sportifs... Selon les cas, ces dotations en équipements interviennent sous forme de subventions à l'établissement ou d'acquisitions directes par le Département via la passation de marchés publics.

Chaque année, 8 M€ sont consacrés par le Département aux charges de fonctionnement des collèges pour financer des travaux d'entretien, acheter des fournitures, régler leurs dépenses de consommation d'énergie et d'eau...



Des collèges accessibles

Dès 2016, le Département s'est engagé à hauteur de 12,6 M€ pour l'accessibilité de ses 47 collèges. Quatre collèges feront l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2021: les collèges Champ Lumière à Selongey, Henri Morat à Recey-sur-Ource, Marcel Aymé à Marsannay-la-Côte, Les Lentillères à Dijon.

452 AGENTS* PARTICIPENT AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Le Département assure le recrutement, la formation et la gestion des Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) qui travaillent dans les 47 collèges publics de Côte-d'Or dont les deux cités scolaires de Châtillon-sur-Seine et Chevigny-Saint-Sauveur.

Ce sont 452 agents, membres de l'équipe éducative de l'établissement, qui contribuent quotidiennement à la qualité de l'accueil des collégiens en assurant :

- l'information et l'orientation des visiteurs, la surveillance de l'accès aux bâtiments,
- l'élaboration des menus, la préparation des repas, la gestion des stocks, en veillant à la qualité des produits, à la sécurité et à l'hygiène alimentaire,
- la propreté des locaux et matériels,
- la maintenance des locaux et du matériel, la sécurité des installations (sportives, électriques...) et l'entretien des espaces verts.

À ces 452 agents, viennent s'ajouter les apprentis** qui participent à l'accueil des collégiens tout en se formant à un métier et sont tutorés par les agents départementaux.



*Hors personnel de l'Éducation nationale

**2 apprentis accueillis pour l'année scolaire 2020/2021

DES COLLÈGES HIGH-TECH POUR DES APPRENTISSAGES AU TOP

Classe mobile numérique du collège Paul Fort



Le Département a investi plus de 5,3 M€ depuis 2011 dans le cadre du Plan collège numérique. En mettant à disposition des élèves et des professeurs des outils donnant accès aux contenus d'Internet, il investit dans la pédagogie et les apprentissages.

Produire, créer

Dans toutes les disciplines, les élèves produisent différents types de documents : texte, graphique, image, photo, son, vidéo... que les outils numériques permettent de créer, modifier et utiliser.

Se former, s'émanciper

L'interactivité des outils numériques met les élèves au cœur de leurs apprentissages. Ressources numériques et applications favorisent le développement de l'autonomie dans le travail et l'approfondissement des acquis en travail dirigé.

Communiquer, s'informer

L'accès au fonds documentaire du collège et à Internet permet aux élèves de se documenter, de trouver et sélectionner aisément l'information.

DES OUTILS NUMÉRIQUES INNOVANTS

En partenariat avec le réseau CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques), le Département met à disposition des enseignants et des collégiens des outils numériques innovants pour favoriser les apprentissages via l'interaction et l'immersion :

- Les **classes mobiles** de tablettes et d'ordinateurs,
- la **visioconférence**,
- les **tablettes tactiles**,
- les **vidéoprojecteurs**,
- les **casques de réalité virtuelle**,
- les **écrans interactifs tactiles**,
- les **drones**.

À ce jour, 25 collèges sont équipés de 51 écrans interactifs tactiles.



MANGER BON, SAIN ET LOCAL À LA CANTINE

Produits alimentaires de qualité et repas équilibrés pour un coût attractif identique pour tous les collégiens ! Le Département favorise depuis 2011 l'intégration de produits issus de filières agricoles locales et de produits bio.

Gages de qualité et économiquement intéressants, les produits issus de filières locales sont aussi l'occasion pour certains élèves de goûter des aliments frais et sains. Tous les collèges se sont engagés dans la démarche aux côtés du Département avec :

- un approvisionnement régulier en légumes, viandes et produits laitiers locaux
- des repas 100 % Côte-d'Or, une fois par semaine,
- un accompagnement du personnel de cuisine (formations, cafés-débats, échanges métier, visites d'exploitations agricoles),
- des actions événementielles de promotion des produits locaux de qualité impliquant tous les acteurs des différentes filières.

Manger sainement est important surtout pour les collégiens en pleine croissance. Le Département vise à augmenter la quantité de produits bio dans les assiettes des collégiens. Depuis 2021, les restaurants scolaires proposent 36,48 % de produits bio ou locaux. Ils devront atteindre 50 % d'ici 2022.



À noter

Depuis 2014, le Département accompagne les collèges dans leurs objectifs de réduction du gaspillage alimentaire. Des actions sont mises en place pour inviter élèves et personnels à limiter le gaspillage. Les économies ainsi réalisées bénéficient à l'amélioration du service de restauration.

SOUTIEN AUX FAMILLES ^{POUR} LES SERVICES DE RESTAURATION

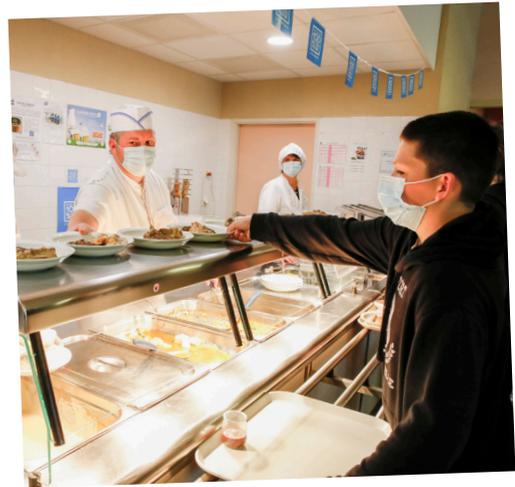
Le tarif exceptionnel de 2€ par repas, appliqué depuis le 1^{er} septembre 2020, est reconduit pour l'année scolaire 2021-2022 dans les collèges publics.

Cette facturation à la prestation répond à la volonté des familles de payer seulement les repas consommés. Elle permet aussi l'étalement des versements et le paiement en ligne grâce à ECLAT-BFC.

Cette modernisation de la tarification, travaillée avec les établissements, cherche à répondre aux enjeux suivants :

- limiter le gaspillage alimentaire par un décompte plus précis des repas pris par les élèves

- avec les économies réalisées, offrir une restauration de qualité garantissant une alimentation plus saine aux élèves en proposant de passer à terme à 50 % de produits alimentaires bio, locaux ou portant des signes de qualité



Comment ça se passe cette année ?

Les collégiens s'inscrivent au service de restauration pour l'année scolaire. Ils peuvent modifier leur choix à chaque début de trimestre.

Plusieurs formules sont proposées : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine en fonction de leur emploi du temps ou de convenances personnelles. Si un élève est absent et si l'information est transmise au plus tard la veille, pendant les horaires d'ouverture de l'établissement, alors le repas ne sera pas facturé à la famille.



Le tarif d'un repas = 2 €

Le Département finance 76 % du coût moyen de ce repas (8,50 €) pour l'année scolaire 2021-2022 (réduction d'1,74€ dans les collèges privés)

ALIMENTATION : C'EST DU SÉRIEUX...



De multiples facteurs sont pris en compte dans l'élaboration des repas : équilibre des menus, achats responsables des produits, coûts maîtrisés... au-delà de leur qualité, c'est aussi la sécurité alimentaire qui est en jeu.

Le Laboratoire Départemental au service des collèges

Le Laboratoire Départemental aide les collèges dans la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), obligatoire depuis 2006, préconisant les mesures à prendre en matière de sécurité sanitaire des aliments (traçabilité, procédures d'hygiène).

Un Plan Départemental Nutrition Alimentation pour améliorer la qualité des repas

Objectifs ? Assurer une bonne composition nutritionnelle des repas par l'accompagnement régulier d'une nutritionniste et l'utilisation du logiciel *menu/co*, augmenter la consommation de fruits, de légumes et de calcium, réduire la contribution moyenne des apports lipidiques et des sucres simples, favoriser la consommation des aliments sources de sucres complexes et de fibres. Conformément à la loi Egalim, les restaurants scolaires proposent désormais le choix d'un menu végétarien par semaine en complément du menu traditionnel, pour apprendre à consommer moins de viande, mais de meilleure qualité, sans carence en protéine.

EN CÔTE-D'OR, LES COLLÉGIENS PENSENT À LEUR AVENIR

Depuis 2012, sur les 47 collèges publics de Côte-d'Or, le Département a déployé un dispositif d'accompagnement en faveur du développement durable, qui vise à sensibiliser les collégiens via des actions pédagogiques et pratiques.

Organisé en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or et l'Académie de Dijon, Génération(s) Ecollèges 21 se traduit par des actions réalisées afin de :

- favoriser l'engagement des collèges dans des actions de développement durable grâce à la réalisation de défis qui mobiliseront également l'ensemble de la communauté éducative,
- récompenser et pérenniser l'engagement des collèges via la motivation et la fidélisation des élèves et les équipes éducatives.

Chiffres clé

(grâce aux actions menées depuis 2012)

- **6** collèges d'ores et déjà engagés sur ces défis
- **15 tonnes** de déchets épargnés de la collecte régulière grâce au compostage, soit 389 kg de CO2 non rejetées dans l'atmosphère
- **36 %** de réduction du poids des déchets alimentaires
- **36,48 %** d'approvisionnement en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique

16 défis écologiques à relever dès la rentrée 2021

La qualité de l'air, les déplacements, l'alimentation, la gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, le numérique... feront partie des grandes thématiques proposées dans le cadre du programme des 16 défis dédiés au développement durable, à mener tout au long de l'année. Les collèges les plus méritants recevront le trophée du développement durable lors d'une cérémonie officielle à laquelle seront conviés tous les chefs d'établissement, les représentants des équipes éducatives et les éco-délégués mais aussi les Conseillers Départementaux Juniors, dont le projet de mandature porte notamment sur le développement durable, et les Conseillers Départementaux concernés.

VIS MA VIE DE COLLÉGIEN

Au-delà des dispositifs favorisant l'éveil à la citoyenneté et à l'ouverture d'esprit des jeunes, le Département souhaite récompenser les élèves méritants.

Les collégiens « méritants » récompensés

100 € seront attribués à chaque collégien ayant obtenu la mention « très bien » au diplôme national du Brevet. Cette aide sera versée sur présentation de pièces justificatives dont le relevé de note de l'épreuve et sous réserve d'avoir un représentant légal fiscalement domicilié en Côte-d'Or.



Le dispositif « Vis ma vie de collégien »,

porté par le Département, vise à encourager les rencontres entre collégiens issus du monde rural et urbain dans toute la Côte-d'Or, à travers des échanges scolaires. Les élèves s'immergent dans l'univers de leurs camarades et découvrent les spécificités et sites remarquables des territoires de Côte-d'Or qu'ils ne connaissent peut-être pas. Les rencontres entre collégiens sont conçues comme des « parcours découverte » avec : visite de l'établissement scolaire, découverte de sites d'intérêt culturel, historique ou patrimonial et le cas échéant, hébergement dans la famille hôte.

Les actions lancées l'an dernier et qui n'ont pu être finalisées en raison de la période de confinement, seront reconduites sur 2021-2022 par les collèges qui se sont engagés dans l'expérience.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES, L'ENGAGEMENT CITOYEN

Tous les deux ans, les collégiens élisent leurs représentants (un par établissement), issus des classes de 5^e ou 4^e au Conseil Départemental des Jeunes. Les dernières élections ont eu lieu en février 2020 et ont permis d'élire 54 Conseillers Départementaux Juniors.

Devenir Conseiller Départemental Junior, c'est :

- s'engager pour un mandat de deux ans
- saisir l'opportunité de servir l'intérêt général
- jouer pleinement le jeu de la citoyenneté
- être acteur de la démocratie locale en participant à des débats qui permettent d'écouter l'autre et d'accepter les décisions prises à la majorité.

Les Conseillers Départementaux Juniors fédérés autour de projets citoyens décidés en ateliers, proposent des actions dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité routière, de l'exclusion, engagent une réflexion, prennent des décisions, collectent des informations, réalisent des investigations et rencontrent des partenaires.

Plus d'informations sur mycollege21.fr



Les CDJ ont imaginé l'Europe de demain

À l'occasion de la journée de l'Europe, les CDJ ont participé à une consultation citoyenne lors de laquelle ils ont pu échanger avec Arnaud Danjean, député européen, sur les thèmes de la santé, l'environnement, l'économie... Suite à cette rencontre un manifeste à destination du Parlement européen sera rédigé par les CDJ.

L'ART ET LA CULTURE, INVITÉS DE MARQUE DANS LES COLLÈGES



Le Conseil Départemental a choisi de favoriser « une culture ouverte à tous, sur tout le territoire, avec une offre de qualité, diversifiée dans les genres et les esthétiques... »

Cinéma, théâtre, musique, danse, arts plastiques... Depuis 2010, le Département soutient les collèges dans leur démarche artistique :

« **Parcours starter** » pour une découverte du travail de création, une rencontre avec des artistes et une expérimentation de leurs pratiques au sein du collège.

« **École du spectateur** » pour acquérir au théâtre, au cinéma, les bases d'une culture artistique grâce à l'accompagnement pédagogique des enseignants et partenaires culturels.

« **Collèges en chœur** » pour un accompagnement des jeunes dans leur pratique vocale au sein des établissements scolaires...

CHAQUE ANNÉE, AVEC LE DÉPARTEMENT...

2 500 collégiens sont invités à découvrir un processus de création artistique à travers une vingtaine de « parcours starter »

7 000 collégiens découvrent le monde du spectacle, avec « l'École du spectateur » qui leur donne le plaisir d'assister à un spectacle, d'en visiter les coulisses, de rencontrer les artistes et les techniciens...

1 000 élèves d'une trentaine de collèges participent chaque année au festival « Collèges en chœur » associant à chaque concert les chorales de plusieurs établissements autour d'un répertoire thématique.



Photo : PhGillet

Ateliers jeunes

En complément de l'offre artistique et culturelle, 160 Ateliers jeunes, pratiques et participatifs, sont proposés par le Département sur tout le territoire et animés par des opérateurs compétents sélectionnés par le Département. Leurs thèmes ? Construction de la personnalité et de la relation aux autres, développement des compétences psycho-sociales, aptitude à s'informer, mieux vivre ensemble, accompagnement à la parentalité...

En savoir plus sur cotedor.fr

LE SPORT, C'EST BON POUR LE CORPS... ET LES NEURONES !

Le Département encourage et développe la pratique sportive en soutenant l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et en proposant des dispositifs pour les jeunes sportifs du département.

Faire du sport développe et entretient le corps, apaise l'esprit, renforce la concentration et la confiance en soi. Si tous les collégiens reçoivent au collège un enseignement obligatoire d'Éducation Physique et Sportive (EPS) hebdomadaire, ceux qui le souhaitent peuvent pratiquer, en plus le mercredi, une activité sportive avec l'association sportive scolaire de leur collège (UNSS).

Le Département soutient le Service Départemental de l'UNSS qui organise des animations et des compétitions sportives en Côte-d'Or et accompagne les associations sportives des collèges lors de leur participation à des compétitions. L'UNSS s'engage également à développer des complémentarités entre sport scolaire et sport fédéral.

Le saviez-vous ?

Le Département finance aussi les 12 collèges côte-d'oriens accueillant les 484 élèves scolarisés en sections sportives, à hauteur de 31,58 € par élève, soit un financement total annuel s'élevant à 15 285 €.



En Côte-d'Or, 6 924 élèves (dont + de 57 % de filles) sont licenciés au sein de 54 associations sportives des collèges.

DES RENDEZ-VOUS EXCEPTIONNELS



Photo : PhGillet

Toute l'année, le Département propose aux collégiens de vivre le sport encore plus intensément...

Le Département est sponsor des clubs professionnels côte-d'oriens : DFCO (football), JDA Dijon basket, JDA Dijon hand (handball féminin) et DMH (handball masculin), Stade Dijonnais, CS Beaune et Club Sportif Nuiton. Découvrir la pratique sportive de haut niveau et ses valeurs c'est, quand on est collégien en Côte-d'Or, la chance d'en aborder la rigueur, la discipline et le dépassement de soi. Une opportunité de vivre de grands moments.

Un jour de... Le temps d'une demi-journée, les collégiens licenciés ou non dans un club de handball, football ou basket participent à des mini-stages, avec ateliers techniques encadrés par le staff et rencontres avec les joueurs professionnels.

Rêve de... Offre à des collégiens l'opportunité de passer une journée VIP en compagnie de leurs champions un soir de match (séances photos et de dédicaces, accès au bord du terrain, visite des vestiaires pendant l'échauffement...)

Un match, un collège : les collégiens sont invités à assister aux matchs à domicile des équipes côte-d'oriennes de football, basket, handball ou rugby. Ambiance assurée !

Retrouvez toutes les infos pratiques (inscriptions, calendriers des matchs...) sur mycollege21.fr.



Tu te questionnes, tu as des soucis dont tu ne peux ou ne veux pas parler avec tes parents ou ton entourage ? Alors n'hésite pas à contacter la MDAP de Côte-d'Or qui prend soin des jeunes de l'entrée en 6^e jusqu'à 25 ans. Elle reçoit aussi les parents ou proches d'adolescents préoccupés par le comportement ou la santé d'un jeune.

Avec ou sans rendez-vous, en toute confidentialité et gratuitement, la MDAP c'est :

- **Une équipe de professionnels** qui accueille, écoute, évalue, accompagne et oriente (si besoin) vers d'autres services ou spécialistes : médecin coordinateur, avocat, diététicien, endocrinologue, psychiatre, CMP, Centre de planification, mission locale...
- **Des réponses à tes questions** sur la santé, l'avenir, les relations avec les autres jeunes et avec les parents, le collège, la sexualité, le bien-être...

Tu peux rencontrer les professionnels de la MDAP dans les collèges, lycées et autres locaux pour les jeunes non scolarisés situés à : Châtillon-sur-Seine, Recey-sur-Ource, Laignes, Montbard, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Venarey-les-laumes, Saulieu, Arnay-le-Duc, Nolay, Pouilly-en-Auxois, Bligny-sur-Ouche, Gevrey-Chambertin, Nuits-St-Georges, Brochon, Echenon, Brazey-en-Plaine, Genlis, Longchamp, Selongey, Is-sur-Tille, Auxonne, Pontailleur-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Fontaine-Francaise, Somberton, Beaune, Seurre, St-Usage.

MAISON DES ADOLESCENTS DE CÔTE-D'OR ET DE LEURS PARENTS

La MDAP organise des temps d'échanges entre jeunes, parents ou professionnels. Venez partager vos ressentis ou informations sur des sujets qui vous concernent, renseignez vous ...

ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DES JEUNES ET DES PARENTS AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS TOUS LES JOURS DE 15H À 17H SAUF LE JEUDI

ADRESSE

19 rue Bannelier
21000 DIJON

CONTACT

Tél. 03 80 44 10 10
Fax. 03 80 44 10 64
mdap@chlcdijon.fr
www.maisondesadolescents21.fr



felixadosphere
ajouter par snap ou capture d'écran
Vous pouvez aussi joindre la Maison des Adolescents sur Snapchat, Instagram, TikTok



CETTE ANNÉE ENCORE
MANGEZ
BON, SAIN ET LOCAL
POUR 2€
DANS TOUS LES COLLÈGES !



© Direction Communication CD21 / SR - Photos : PhBouché - 06/21

cotedor.fr

